

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-138-1908 Mutation.

n° 75-138-1908

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 avril 1908

Numéro JO
n° 138 du 01/05/1908

Date du numéro
1 mai 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. le Docteur Passa, Médecin Aide-Major de 1re classe des brut Coloniales, hors cadre, est chargé à partir du 1er mai 1908, sous les ordres du Chef du Service de Santé de la Colonie : de l'arraisonnement des navires ; de l'infirmerie indigène ; de la visite des fonctionnaires ; du dispensaire. Il aura droit en cette qualité, à titre de frais de déplacement, à l'indemnité de 1200 francs prévue au Budget